



Assemblée générale

Soixante-septième session

68^e séance plénière

Lundi 25 mars 2013, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić..... (Serbie)

*En l'absence du Président, M. Kanda (Ghana),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 114 de l'ordre du jour (suite)

Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves

Réunion commémorative de l'Assemblée générale à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu un débat sur le point 114 de l'ordre du jour et adopté la résolution 67/108, intitulée « Mémorial permanent et commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves », à sa 58^e séance plénière, le 17 décembre 2012.

J'ai le plaisir de faire la déclaration suivante au nom du Président de l'Assemblée générale, M. Vuk Jeremić, qui est en voyage officiel. Il m'a demandé de faire savoir à l'Assemblée qu'il regrettait vivement de ne pouvoir se joindre à nous aujourd'hui.

Nous sommes réunis ici à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Je voudrais saluer le rôle des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et du Groupe des États d'Afrique, qui demeurent attachés à cette commémoration annuelle.

Il s'agit de la septième commémoration de cette sombre journée depuis l'adoption de la résolution 62/122 en 2007. La Journée internationale de commémoration des victimes appelle l'attention du monde sur les horreurs sans précédent de la traite des esclaves, donnant à chacun d'entre nous une occasion de réfléchir, ensemble et de façon solennelle, à la cruauté apparemment sans borne de l'homme envers l'homme.

Il est presque impossible de concevoir que 15 millions de personnes, d'après les estimations, ont été arrachées du continent africain durant quatre siècles, entre 1500 et 1900. Les souffrances de chacun de ces hommes, femmes et enfants pèseront à jamais sur la conscience de l'humanité. Nous devons tous prendre conscience du fait que les profondes inégalités sociales et économiques, la haine, l'intolérance, le racisme et les préjugés dont de nombreuses personnes d'ascendance africaine continuent de souffrir aujourd'hui dans le monde sont les traces douloureuses et tenaces de cette traite abominable de personnes.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Le thème choisi cette année pour la Journée de commémoration est : « Libres à jamais – En célébration de l'Émancipation ». Cette Journée rend hommage aux courageux hommes et femmes de toutes origines qui ont œuvré sans relâche pour sensibiliser le grand public au fait que la traite des esclaves était perverse et immorale, qu'il s'agissait d'une corruption de l'esprit humain. Nous devons aujourd'hui énormément à la détermination et à la conviction inébranlable de toutes les personnes qui ont milité pour l'abolition.

Le chemin de la liberté fut long et tortueux. Une des étapes les plus décisives fut l'abolition de la traite transatlantique des esclaves en Grande-Bretagne en 1807. Un jeune député, William Wilberforce, s'est rapidement rendu compte de ce que le monde ne voyait pas : la violente barbarie de l'esclavage et l'idée indéfendable sur le plan moral selon laquelle un homme pouvait posséder d'autres êtres de chair et de sang. S'adressant en 1789 à la Chambre des communes britannique au sujet des conditions inhumaines dans lesquelles les esclaves étaient transportés, il déclara :

« Jamais auparavant l'imagination humaine n'a donné lieu à tant de misère dans un espace aussi réduit. »

William Wilberforce a consacré une grande partie de sa vie à défendre le droit de tous les hommes à la liberté, mais il est mort avant que l'objectif final, à savoir l'abolition de l'esclavage, ne soit atteint.

Il a fallu attendre plus de 50 ans pour que la Proclamation d'émancipation soit signée par le Président des États-Unis, Abraham Lincoln. Aujourd'hui, nous nous souvenons solennellement des millions de personnes qui n'ont pas vécu cette liberté pour laquelle Wilberforce, Lincoln et tant d'autres héros inconnus se sont battus.

La résolution 62/122 a été adoptée en 2007 en vue de créer un mémorial permanent pour commémorer les victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves et de reconnaître que l'esclavage des Africains était une tragédie qui a eu des répercussions durables.

Je salue les efforts déployés par la CARICOM, le Groupe des États d'Afrique et le Comité du mémorial permanent, avec à sa tête le Représentant permanent de la Jamaïque, pour que soit élevé le cénotaphe à la mémoire des millions de personnes dont la liberté a été arrachée de force. Le bureau du Président de l'Assemblée générale se tient prêt à contribuer à ce projet noble et nécessaire par tous les moyens possibles.

Il est approprié que la résolution appelle non seulement à la construction d'un monument physique permanent pour commémorer la traite des esclaves, mais également à la création d'un programme visant à mobiliser les institutions éducatives et la société civile afin qu'elles enseignent aux générations futures les causes, les conséquences et les enseignements retenus de la traite transatlantique des esclaves.

Alors que nous réfléchissons sur cette sombre période de l'histoire de l'esclavage, nous devons également reconnaître que l'horreur indicible de l'esclavage persiste, même si elle prend différentes formes, au XXI^e siècle. Tout en honorant les personnes qui se sont battues pour l'émancipation des peuples réduits en esclavage, efforçons-nous de protéger et de promouvoir les droits de l'homme aujourd'hui. Le travail forcé et le travail des enfants, le trafic d'êtres humains, le recrutement d'enfants soldats et l'exploitation sexuelle des femmes sont autant de pratiques qui ont été définies par l'ONU comme des formes contemporaines d'esclavage.

Heureusement, l'esclavage moderne n'est pas aussi systématique ou institutionnalisé que dans sa forme historique, mais son existence même porte néanmoins gravement atteinte à la loi naturelle de l'humanité. Elle constitue également une violation de l'article 4 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, qui fait du droit de ne pas être tenu en esclavage un droit fondamental internationalement reconnu.

Ces crimes sont fréquemment clandestins, et il est de ce fait difficile de définir où et comment ils sont commis, de prendre les mesures nécessaires pour en punir les auteurs et d'éliminer leurs pratiques grotesques. La majorité des victimes font partie des groupes sociaux les plus pauvres, les plus vulnérables et les plus marginalisés de la société. La peur et la nécessité de survivre peuvent expliquer pourquoi les victimes parlent rarement.

Ce rassemblement de nations à l'Assemblée générale, ce grand panthéon qui porte les espoirs de l'humanité, doit jouer un rôle actif pour veiller à ce que l'esclavage finisse par être éliminé définitivement.

Le courage des hommes et des femmes qui ont défendu l'émancipation des esclaves tout au long de l'histoire est aujourd'hui reconnu. Ils ont transformé leur profond attachement à la liberté de toute l'humanité en paroles, et ces paroles en actes historiques. Je vais terminer mon propos en citant l'un des plus célèbres

défenseurs de l'émancipation qu'ait connu le monde, le Président Abraham Lincoln. Il a déclaré : « Lorsque j'entends quiconque avancer un argument en faveur de l'esclavage, je ressens une envie irrésistible de l'y soumettre personnellement ». Je suis fermement convaincu que ces paroles étaient aussi pertinentes lorsqu'il les a prononcées en 1865 qu'elles le sont aujourd'hui.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Il m'est agréable d'accueillir les représentants à la présente séance solennelle de l'Assemblée générale. Elle est le point culminant d'une série de commémorations importantes organisées par l'ONU. Je remercie toutes les personnes qui ont rendu ces manifestations possibles. Je remercie plus particulièrement le Ballet national du Cameroun de se joindre à nous aujourd'hui.

Nous sommes ici pour nous remémorer la lutte des victimes de la traite transatlantique des esclaves. Nous nous souvenons des dégradations qu'elles ont subies et de leur mort, et nous apprenons aux générations futures à s'en souvenir également.

Ce mois-ci, l'ONU est honorée d'avoir entre ses mains la copie originale de la Proclamation d'émancipation des États-Unis. Les délégations la trouveront à la sortie de la salle. J'ai pour ma part déjà vu la Proclamation d'émancipation, document historique signé par le Président Abraham Lincoln. Nous l'avons exposée avec les panneaux mobiles qui relatent les horreurs vécues par les esclaves et le courage de ceux qui ont résisté. Les noms des résistants et des abolitionnistes sont entrés dans l'histoire. En ce jour, nous écoutons également les voix des victimes sans noms. Leur message est transmis par la musique et la poésie des Africains d'Afrique et de la diaspora. Nous entendons les voix des victimes dans les histoires que nous enseignent les écrivains. Nous les entendons dans les travaux des jeunes qui étudient le passé pour créer un avenir meilleur.

L'ONU a de nombreuses raisons de célébrer cette journée. Notre Charte est fondamentalement opposée au racisme et défend l'égalité. Nos activités dans le monde entier appuient ces objectifs, et nous opérons dans de nombreux pays qui portent toujours les cicatrices de la traite transatlantique des esclaves.

Notre Siège est situé à une courte distance de l'African burial ground (cimetière africain) dans le

sud de Manhattan. Les dépouilles de 419 personnes y reposent. Un nombre incalculable d'autres esclaves ont été enterrés sur cette même île que nous habitons. Aujourd'hui, nous nous remémorons les larmes qui ont été versées des deux côtés de l'Atlantique.

Cette semaine, nous célébrons le centième anniversaire de la naissance du grand poète Aimé Césaire. Il a écrit un jour : « Gardez-vous de vous croiser les bras en l'attitude stérile du spectateur, car la vie n'est pas un spectacle ». Je suis d'accord avec lui; nous devons être bien plus que des spectateurs. Si nous nous rappelons les horreurs de la période de l'esclavage, nous devons également lutter contre les conséquences persistantes de ce phénomène. Alors que nous nous souvenons des victimes, nous promettons de lutter pour l'égalité, la justice et la paix. C'est le meilleur moyen d'honorer leur mémoire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Tchad, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Afrique.

M. Allam-mi (Tchad) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique. Aujourd'hui, alors que nous célébrons la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, sous le thème « Libres à jamais : En célébration de l'Émancipation », le Groupe des États d'Afrique s'associe aux autres États Membres et à la communauté internationale pour honorer la mémoire et se souvenir de ceux qui ont souffert ou sont morts sous le joug du système brutal de l'esclavage. Nous nous associons en outre à eux pour sensibiliser le public aux dangers du racisme et des préjugés.

Nous nous joignons aux nombreuses célébrations organisées à travers les États-Unis à l'occasion du cent-cinquantième anniversaire de la Proclamation d'émancipation. Émise par le Président Abraham Lincoln, le 1^{er} janvier 1863, alors que la nation américaine entrait dans la troisième année de la guerre de Sécession, la Proclamation déclarait libre à jamais toute personne réduite en esclavage sur le territoire confédéré. Ce fut le jour de combat le plus sanglant de l'histoire américaine. Cela a été perçu comme une victoire de l'Union qui a donné à Lincoln le courage de prendre la première mesure mettant fin à l'esclavage et promouvant l'équité, les perspectives d'avenir et l'égalité. Bien que ratifiée deux ans plus tard, la Proclamation d'émancipation a galvanisé l'effort de guerre de l'Union, faisant de ce

combat une lutte destinée à mettre fin à l'esclavage autant qu'à préserver l'Union.

La Proclamation d'émancipation a également permis aux hommes noirs devenus libres de se joindre à la cause de l'Union. Près de 200 000 de ces hommes ont servi dans l'armée et dans la marine de l'Union jusqu'à la fin de la guerre. En 1870, le quinzième amendement a été ratifié, accordant aux hommes afro-américains le droit de vote. Bien que le 1^{er} janvier 1863 ait été une journée importante en raison de la signature de la Proclamation d'émancipation, cette date a également été marquée par autre chose, à savoir que ce fut le jour où pris effet le Homestead Act, qui permettait aux gens de revendiquer la propriété de terres fédérales.

Puisque nous commémorons la date de la Proclamation d'émancipation, les événements qui se déroulent dans tous les pays sont l'occasion pour la communauté américaine d'engager une concertation sur l'émancipation d'un très grand nombre d'individus qui restent encore à réaliser dans leurs sociétés, en plus de célébrer les progrès accomplis.

Marquer cet anniversaire est une façon d'encourager le dialogue sur tout le travail qui reste à accomplir pour instaurer l'égalité et la liberté totales. Le Groupe des États d'Afrique estime que la Proclamation d'émancipation demeure l'un des plus grands documents pour la liberté humaine. C'était un jalon sur la voie de l'abolition définitive de l'esclavage dans le pays. Le Groupe des États d'Afrique se souvient des larmes et de la joie d'hommes et de femmes lors de cette première lecture de la Proclamation d'émancipation. Ces hommes et ces femmes qui, par leur résistance, leur ardeur au travail et leur lutte pour la liberté, l'égalité et l'unité, faisant compagnie pour leur propre liberté pendant des décennies par des manifestations, des révoltes, des prières et de la persévérance, ont obligé le Gouvernement des États-Unis à les déclarer, eux et leurs descendants, à jamais libres.

Alors que nous célébrons la Journée internationale de la commémoration, nous devons également rendre hommage à l'émancipation des esclaves dans tous les pays à travers le monde. Cette année est particulièrement importante, car marquée de nombreux anniversaires significatifs, comme les 220 ans du décret français pour l'émancipation générale qui a permis la libération de tous les esclaves dans l'actuel Haïti. Cela fait 180 ans que la Loi de l'abolition de l'esclavage de 1833, qui a mis fin à l'esclavage au Canada, dans les Antilles britanniques et au cap de Bonne-Espérance, a été proclamée. La Loi

sur l'esclavage indien de 1843 a été signée il y a 170 ans. Enfin, l'esclavage a été aboli en France il y a 165 ans, en Argentine il y a 160 ans, dans les colonies hollandaises il y a 150 ans, et au Brésil il y a 125 ans.

Pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine, l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves sont des crimes contre l'humanité. Ils représentent un héritage douloureux d'abus, de discrimination et d'exploitation. L'esclavage demeure l'un des chapitres les plus horribles et les plus brutaux de l'histoire de l'humanité. Ses cicatrices sur le continent et dans la diaspora sont profondes, prenant la forme d'inégalités socioéconomiques, d'intolérance, de racisme, d'exclusion et de discrimination. La traite transatlantique des esclaves ne doit jamais se reproduire ni s'oublier. Nous apprécions l'utilité d'événements comme celui-ci qui servent à la fois de rappel et d'avertissement.

Le Groupe des États d'Afrique pense que beaucoup reste encore à faire pour que non seulement le commerce passé des esclaves ne se répète pas, mais aussi que ses équivalents modernes, que ce soit la traite d'êtres humains et l'esclavage sexuel, ne s'enracinent pas. Nous appelons donc à la mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes (résolution 64/293), de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, ainsi qu'à leur examen et à la commémoration de leur dixième anniversaire.

Le Groupe des États d'Afrique réaffirme son appui à une action persistante de sensibilisation à l'érection d'un mémorial permanent à la mémoire des victimes de l'esclavage et de la traite des esclaves et sa volonté d'y contribuer. Nous reconnaissons en outre l'importance et la nécessité de recueillir des contributions volontaires substantielles pour que le mémorial permanent soit érigé dans les délais. À cet égard, le Groupe des États d'Afrique tient à remercier et à féliciter tous les pays qui ont contribué à ce noble projet. Nous invitons les autres pays à faire de même.

Pour terminer, le Groupe des États d'Afrique tient à saluer les efforts menés conjointement depuis 2007 par le comité directeur, comprenant les États membres du Groupe des États d'Afrique et de la Communauté des Caraïbes et des membres du personnel du Département de l'information, pour marquer la célébration annuelle de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des

esclaves. Nous saluons également la contribution de la communauté internationale à cet objectif.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Qatar, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique.

M. Laram (Qatar) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique. Je tiens à remercier le comité directeur, composé des États membres de la Communauté des Caraïbes et du Groupe des États d'Afrique, et le Secrétariat de l'ONU de leur ardeur au travail aux fins de l'organisation de la célébration de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Cet événement est l'occasion importante d'éduquer la communauté internationale et, plus important encore, nos jeunes, en leur rappelant l'importance de cette Journée.

Il faut également rendre hommage à ceux qui ont beaucoup travaillé et continuent de déployer des efforts considérables pour abolir les différentes formes d'esclavage moderne dans le monde.

Près de 17 millions de personnes ont été transportées contre leur gré d'Afrique vers l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud entre le XVI^e et le XIX^e siècles. Des millions d'autres sont mortes durant ce voyage. Au moment où nous nous souvenons de la traite transatlantique des esclaves qui a coûté la vie à plus de 15 millions d'hommes, de femmes et d'enfants, rendons également hommage aux personnes qui ont fait preuve d'un grand courage et d'une ferme conviction morale en résistant et en luttant pour la justice.

Deux millions et demi de personnes seraient aujourd'hui victimes de formes contemporaines d'esclavage. Des hommes, des femmes et des enfants sont des victimes de trafiquants qui les réduisent en esclavage par le travail forcé et l'exploitation sexuelle. En menant cette réflexion sur les injustices et les tragédies passées, prenons le temps de reconnaître que des formes d'esclavage persistent aujourd'hui dans le monde et rendons hommage aux victimes de la traite transatlantique des esclaves en redoublant d'efforts pour défendre les droits et la dignité de chacun et nous consacrer avec davantage de détermination à l'élimination des pratiques comparables à l'esclavage, notamment la traite des personnes, l'intolérance, la

xénophobie, la discrimination raciale, le travail forcé et les injustices connexes.

Enfin, de nouvelles générations doivent être sensibilisées à la nécessité de laisser derrière elles toutes les formes d'esclavage afin de pouvoir commencer à mener les activités relatives au thème de la Journée de commémoration de cette année : « Libres à jamais ».

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante de la Grenade, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M^{me} Williams (Grenade) (*parle en anglais*) : La délégation grenadienne a l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves dont le thème est, cette année : « Libres à jamais – En célébration de l'Émancipation ».

Chaque année, à l'occasion de cette Journée, l'Assemblée générale rend hommage à ceux qui ont été arrachés de force à leur foyer et à leur famille et transportés de l'autre côté de l'océan Atlantique dans les conditions les plus inhumaines qui soient. L'océan Atlantique sera la dernière demeure de milliers d'âmes qui ont péri durant le voyage. Ceux qui ont survécu à cette terrible « traversée du milieu » (la traversée de l'Atlantique) ont débarqué dans des ports d'Amérique latine et des Caraïbes pour commencer une vie de travail forcé et de cruauté systémique que plusieurs générations connaîtront. Toute l'économie d'une grande partie de ce que nous appelons aujourd'hui le monde développé a, dans une large mesure, été construite en exploitant cette main-d'œuvre africaine forcée. Espérons qu'un tel crime contre l'humanité avéré ne se répétera jamais, sous quelque forme que ce soit, nulle part dans le monde.

Cette tragédie sans précédent dans l'histoire du monde a abouti à l'émancipation de nombreux Africains, hommes, femmes et enfants, qui avaient subi les souffrances, la torture et les tentatives de déshumanisation et fait face à des obstacles considérables pour obtenir leur liberté. Ces personnes et leurs descendants – dont je fais partie – sont ceux que le grand penseur jamaïcain, Bob Marley, appelait « les survivants ».

Pourtant, la lutte pour l'émancipation totale et absolue n'est pas terminée et des réparations sont nécessaires pour guérir définitivement l'humanité de

la violence de cette période durant laquelle plusieurs générations d'une catégorie particulière d'êtres humains ont été réduites en esclavage.

Cette émancipation, cette liberté, a été en partie obtenue tout d'abord en Haïti, en 1804. Ce fut l'élément déclencheur du mouvement d'émancipation ailleurs dans les Caraïbes et dans toute la région d'Amérique latine ainsi qu'en Amérique du Nord, en Europe et ailleurs. Nous ne pouvons oublier ici que dans certaines régions, y compris la sous-région des Caraïbes, l'émancipation a marqué le début du colonialisme, qui, sous de nombreux aspects, ne faisait que perpétuer une forme plus subtile du système qui dominait auparavant. C'est ainsi que la lutte contre le colonialisme est, véritablement, la conséquence de la lutte pour l'émancipation des esclaves et nous rappelle sans cesse que l'émancipation totale n'a pas été obtenue avec l'abolition de l'esclavage.

Le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes prend note du rapport du Secrétaire général (A/67/255) publié en août 2012, qui rend compte de l'exécution du programme d'action éducative et des efforts entrepris pour mieux faire connaître au public du monde entier les activités commémoratives. À cet égard, nous remercions le Département de l'information d'avoir organisé la réunion historique tenue l'année dernière. Nous signalons également l'exposition réussie organisée ici, au Siège de l'ONU, en coopération avec le Centre Schomburg pour les recherches sur la culture noire, Yale University Press, la National Portrait Gallery de Washington et de nombreuses autres institutions.

Nous félicitons également les organisateurs pour la projection, en 2012, du film documentaire sur l'esclavage après la Proclamation d'émancipation, la diffusion de programmes radiophoniques sur la traite des esclaves et la vidéoconférence mondiale à l'intention des collégiens et lycéens qui visait à rapprocher les jeunes membres de sociétés partageant ou non le passé de la traite transatlantique des esclaves. Nous tenons également à dire notre admiration pour le travail important réalisé par l'UNESCO, avec son projet « La route de l'esclave : résistance, liberté, héritage » et, plus récemment, la réalisation du film pédagogique intitulé *Une histoire à ne pas oublier*. Le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes tient à remercier l'UNESCO.

Nous avons tout particulièrement apprécié les activités organisées cette année, notamment la table ronde à laquelle ont participé des universitaires réputés tels que M^{me} Françoise Vergès et M. Ali Mazrui.

Nous nous félicitons de l'organisation d'une nouvelle vidéoconférence mondiale à l'intention des élèves de l'enseignement secondaire, de la projection du film *Lincoln*, de la présentation et de la signature de livres, de la soirée culturelle et culinaire, et du concert dynamique de vendredi soir.

Au niveau national, les pays membres de notre Groupe mènent un certain nombre d'initiatives pour faire mieux connaître la traite des esclaves et ses terribles conséquences historiques. À cet égard, il convient de saluer vivement les efforts déployés par El Salvador pour intégrer la question de l'esclavage dans le programme de sciences sociales de son système éducatif. Il faut mettre l'accent sur le travail réalisé par la Jamaïque pour favoriser la sensibilisation à l'histoire et aux riches expressions culturelles du pays et sur les différents programmes artistiques, littéraires, de recherche et autres mis en œuvre par un ensemble d'organismes publics et d'organisations de la société civile.

Le Groupe approuve le rôle de direction joué par la Jamaïque et d'autres États d'Amérique latine et des Caraïbes, y compris mon pays, et par la Communauté des Caraïbes, en coopération étroite avec les membres du Groupe des États d'Afrique en vue de l'érection du mémorial permanent et pour honorer la mémoire des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. À cet égard, les États membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes encouragent les autres États Membres, les institutions internationales et les autres acteurs compétents au sein de la communauté internationale à continuer de verser, en les augmentant, des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale créé afin d'aider à concrétiser ce projet universel de mémorial permanent.

Pour terminer, les États membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes s'associent à l'ensemble de la communauté internationale pour commémorer cette importante journée en laquelle nous honorons la lutte des personnes émancipées et les victoires qu'elles ont obtenues par la suite. C'est en effet une journée de célébration, mais nous devons également en profiter pour faire le point et renforcer notre détermination à lutter contre les problèmes contemporains que sont les inégalités, la pauvreté, le colonialisme, entre autres – autant de problèmes dont les antécédents remontent à la mentalité selon laquelle une race est supérieure et une autre inférieure. Ce concept

doit être complètement discrédité et abandonné, même dans ses formes les plus contemporaines.

La liberté gagnée doit être constamment protégée. Le monde, aujourd'hui et tous les jours, peut compter sur l'Amérique latine et les Caraïbes dans la poursuite de ce noble objectif.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Finlande, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M. Viinanen (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

L'esclavage est l'une des atteintes les plus odieuses aux droits de l'homme et à la dignité humaine. La Déclaration universelle des droits de l'homme stipule explicitement que nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude. L'esclavage et la traite des esclaves doivent être interdits sous toutes leurs formes.

La traite transatlantique des esclaves – dont nous rendons solennellement hommage aujourd'hui aux victimes – est l'un des horribles souvenirs que nous gardons de notre histoire commune. La déshumanisation d'un nombre incalculable de victimes de la traite des esclaves et leurs souffrances indicibles apparaissent comme une injustice flagrante.

Malheureusement, l'esclavage n'est pas un fléau qui appartient uniquement au passé. Les victimes du trafic d'êtres humains sont les esclaves de notre époque. L'un des meilleurs moyens de rendre hommage aux victimes de la traite transatlantique des esclaves est de redoubler d'efforts pour mettre un terme aux formes contemporaines d'esclavage.

Outre le fait qu'elle nous permet de nous remémorer les crimes commis dans le cadre de la traite des esclaves et de rendre hommage aux victimes de toutes les formes d'esclavage, la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves est également un rappel puissant du fait qu'il reste beaucoup à faire en matière de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Nous devons utiliser tous les instruments à notre disposition. L'adoption d'un ensemble de mesures nationales est le meilleur moyen de promouvoir l'égalité entre États. L'éducation aux droits de l'homme et l'élimination de l'impunité sont capitales dans cette lutte mondiale dans

le cadre de laquelle la communauté internationale doit rester unie.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des États-Unis d'Amérique, qui va s'exprimer au nom du pays hôte.

M^{me} DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, nous rendons hommage aux millions de personnes dont les vies ont été cruellement brisées et aux millions de personnes qui ont perdu la vie à cause de la traite transatlantique des esclaves. Des hommes, des femmes et des enfants ont été réduits en esclavage. Cette pratique a détruit des vies, des familles et des sociétés.

La traite des esclaves était une entreprise aux proportions monumentales. Les estimations prudentes évaluent entre 10 et 12 millions le nombre total de personnes exilées de leur terre africaine. Au moment où la guerre de Sécession a éclaté, en 1861, les États-Unis étaient le pays qui comptait le plus grand nombre d'esclaves. Cette période est l'un des chapitres les plus douloureux de l'histoire de mon pays. Nous reconnaissons et honorons cette longue lutte pour la liberté, qui est un point central de l'expérience de tous les Américains, en particulier ceux qui se sont battus pour mettre un terme à cette pratique répugnante sur nos côtes.

Il y a 150 ans, le Président Abraham Lincoln a signé la Proclamation d'émancipation, qui a brisé les chaînes de l'esclavage et déclaré que toutes les personnes réduites en esclavage dans les États qui étaient alors en rébellion seraient dorénavant libres pour toujours. Le treizième amendement de la Constitution des États-Unis a aboli une fois pour toutes l'esclavage aux États-Unis. Nous sommes fiers que ces documents soient en ce moment exposés à l'ONU.

La Proclamation d'émancipation a été un acte de justice extraordinaire à l'époque, et elle a laissé un héritage. Les promesses dont elle était porteuse n'ont pas été honorées d'une seule traite. Les Américains ont lutté pour honorer les principes clairement énoncés par nos fondateurs dans notre Constitution – à savoir que toutes les femmes et tous les hommes pourraient jouir des droits inaliénables à la vie, à la liberté et à la recherche du bonheur. Grâce aux succès obtenus par le mouvement pour les droits civiques, et de nombreuses autres manières, les États-Unis ont transcendé les séquelles de l'esclavage. Nous avons cherché à protéger

le droit de chaque personne à jouir de ses libertés fondamentales.

Notre tâche est loin d'être accomplie, que ce soit sur notre sol ou à l'étranger. Aujourd'hui, nous sommes témoins du trafic d'êtres humains, que le Président Obama a qualifié d'« avilissement de notre humanité commune ». Plus de 20 millions d'hommes, de femmes et d'enfants sont victimes du trafic d'êtres humains et n'ont accès ni à une quelconque protection ni à la justice. Ensemble, nous pouvons traduire les trafiquants en justice, donner aux survivants la possibilité de réclamer la liberté qui leur revient de droit et mettre fin à ce fléau une fois pour toutes.

Rendons témoignage du passé durant lequel les droits fondamentaux étaient bafoués, et construisons un avenir qui ne laissera place à aucune forme d'esclavage, un avenir qui verra hommes et femmes vivre dans la dignité et la liberté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre, je voudrais demander aux membres s'ils acceptent d'inviter M. Ali Mazrui, Directeur de l'Institute of Global Cultural Studies à l'Université de l'État de New York à Binghamton, à faire une déclaration à cette occasion. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale souhaite, sans créer de précédent, inviter M. Ali Mazrui, Directeur de l'Institute of Global Cultural Studies à l'Université de l'État de New York à Binghamton, à faire une déclaration à l'occasion de la présente commémoration.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Ali Mazrui, Directeur de l'Institute of Global Cultural Studies à l'Université de l'État de New York à Binghamton.

M. Mazrui (Institute of Global Cultural Studies à l'Université de l'État de New York à Binghamton) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur d'avoir été invité à prendre part à ce titre à une expérience aussi particulière de l'histoire du monde. Je suis très reconnaissant à ceux qui m'ont invité. Je voudrais dédier mon discours d'aujourd'hui à quelqu'un qui est décédé alors que nous devons nous rencontrer pour cette commémoration : Chinua Achebe, éminent fils de l'Afrique et du Nigéria et militant pour l'émancipation culturelle.

La Proclamation d'émancipation a été émise par le Président des États-Unis, Abraham Lincoln, en 1863.

L'idée était de libérer les esclaves. À cette époque, le motif le plus important n'était pas la libération de tous les esclaves de l'Union, mais la libération des esclaves dans les États confédérés du Sud. Cependant, la Proclamation d'émancipation a enclenché le véritable processus de l'abolition de l'esclavage. Ce processus a été accéléré avec la ratification du treizième amendement à la Constitution des États-Unis, en 1865.

Les conséquences internationales de la Proclamation d'émancipation sont importantes également. Au début de la guerre de Sécession, les confédérés espéraient que son internationalisation joue en leur faveur. La France ou la Grande-Bretagne pouvaient intervenir tant que la guerre de Sécession consistait tout simplement à sauver l'Union américaine et non pas à abolir l'esclavage. Mais la Proclamation d'émancipation a transformé la guerre de Sécession en une croisade contre l'esclavage. Cette croisade a rendu l'intervention britannique et française politiquement impossible. Cela a donné à Abraham Lincoln les coudées franches pour poursuivre les deux objectifs, à savoir sauver de l'Union et libérer les esclaves.

Par ailleurs, à la guerre de Sécession dans le camp de l'Union, le conflit est devenu multiracial à la suite de la Proclamation d'émancipation. Quand les Américains noirs ont été invités à intégrer les forces armées de Lincoln, environ 180 000 avaient répondu au 26 août 1863. Lincoln aurait fait l'observation suivante dans une lettre écrite à cette époque : « La politique d'émancipation et le recours à des troupes de couleur constituent le coup le plus dur jamais infligé à la rébellion ».

En février 1865, alors que la guerre touchait à sa fin, Lincoln a dit à Francis B. Carpenter, le portraitiste, que la Proclamation était « l'acte central de [s]on administration et le plus grand événement du XIX^e siècle ».

Une grande partie du mouvement abolitionniste en Grande-Bretagne consistait en un groupe de Blancs luttant pour l'émancipation des Noirs. Les activistes blancs de la Grande-Bretagne tentaient de libérer les esclaves dans les colonies britanniques, mais, de nouveau, il s'agissait de Blancs agissant au profit des Noirs. Alors que, dans la guerre de Sécession, la dernière étape incluait une action des opprimés. Des soldats noirs ont participé à l'émancipation des esclaves noirs.

Je voudrais juste dire un mot au sujet du rôle britannique dans cette histoire, parce que les Britanniques ont pris la tête du mouvement abolitionniste sur les océans et ailleurs. Les membres ont déjà entendu parler aujourd'hui du rôle de William Wilberforce, qui était un ami proche du futur Premier Ministre William Pitt le Jeune. Ils se sont liés d'amitié quand ils étaient étudiants à Cambridge. Toutefois, la loi portant abolition de l'esclavage n'a été adoptée qu'en 1833, un mois après la mort de Wilberforce.

Aujourd'hui, nous sommes le 25 mars. Il y a pourtant eu un autre 25 mars il y a plus de 200 ans. Le 25 mars 1807, un projet de loi visant à abolir la traite des esclaves dans les Antilles britanniques a été adopté par la Chambre des communes à Londres. À cette époque, la France était partagée entre le nouvel héritage de la Révolution française et l'ambition croissante de l'expansionnisme français. La Révolution française aspirait à la liberté, à l'égalité et à la fraternité. D'autre part, le caractère impérial français aspirait à la domination et à la suprématie culturelle.

Une colonie française symbolisait à la fois l'esprit révolutionnaire et la rébellion contre l'impérialisme. Cette colonie des Antilles ne tarda pas à façonner l'histoire mondiale. Elle a bien vite adopté son nom d'Haïti. La révolution haïtienne fut un événement marquant dans l'histoire pour ce qu'elle a apporté non pas à Haïti, mais à l'histoire de l'humanité. Haïti est aujourd'hui à peine mieux loti qu'il ne l'était il y a 200 ans, mais, dans l'ensemble, son influence sur le reste du monde a été particulièrement considérable.

Si nous jetons un coup d'œil sur les conséquences générales de la révolution haïtienne, elle a même contribué à faire tendre progressivement les Britanniques vers l'abolition. Le recours à la marine britannique en haute mer pour faire respecter l'interdiction de la traite des esclaves a été en partie motivée par le désir des Britanniques d'affaiblir la France dans ses ambitions économiques et coloniales.

La révolution haïtienne a également porté un coup majeur au rêve de Napoléon de bâtir un empire atlantique pour la France. Napoléon décida alors de se concentrer plutôt sur ses ambitions en Europe. Il a vendu de grands territoires en Amérique du Nord afin de financer ses aventures européennes. Pendant la révolution haïtienne, la France a décidé de vendre la Louisiane. Son achat a été conclu en 1803. Celui-ci a contribué à l'agrandissement des États-Unis non seulement en soi, mais également

en facilitant l'expansion américaine au Texas et vers l'ouest.

La Révolution française de 1789 et la révolution haïtienne, peu de temps après, ont attisé les révoltes d'esclaves dans d'autres pays. Plus de 20 révoltes d'esclaves ont éclaté dans la grande Caraïbe entre 1789 et 1832. Il convient de signaler en particulier les rébellions massives à la Barbade en 1816 et en Jamaïque, en 1831. Ces révoltes et la révolution haïtienne qui a abouti à l'abolition de l'esclavage en Haïti furent les plus grands soulèvements d'esclaves de l'histoire des Amériques.

Nous nous informons sur le passé en partie pour influencer sur le présent. Il y a aujourd'hui des millions d'esclaves dans le monde. Nous devons donc tirer des enseignements du passé pour abolir la traite contemporaine des esclaves.

Les vestiges du passé ont parfois également des aspects positifs. Entre quelles mains la flamme de l'émancipation est-elle passée? Le flambeau a été repris par : l'héritage de Martin Luther King, Jr., dans l'histoire des États-Unis d'Amérique au XX^e siècle; l'héritage de Nelson Mandela, dans l'histoire de l'Afrique aux XX^e et XXI^e siècles; le nouveau legs du premier Président noir des États-Unis d'Amérique; le legs des changements en cours au Vatican, avec l'élection du premier pape originaire d'Amérique latine, le pape des pauvres, le premier pape non européen depuis plus de 1 000 ans; le Printemps arabe qui se poursuit, les populations arabes aspirant à la démocratisation et à la participation populaire; l'émergence sur la scène mondiale de la Chine, de l'Inde et du Brésil en tant que nouveaux acteurs participant au processus de prise de décisions mondiales; l'Europe, à la recherche d'un nouvel ordre économique et budgétaire; les femmes du monde entier en quête d'affirmation, d'autonomisation et d'égalité; le mouvement écologiste militant pour la défense de la planète Terre et pour la qualité de vie; et l'ONU et ses institutions spécialisées qui cherchent à maintenir la paix et à promouvoir la justice sociale avec plus d'efficacité. Il s'agit de retombées constructives du passé, parfois indirectement ou directement influencées par la contribution mondiale considérable des esclaves de différentes régions du monde et la participation des abolitionnistes. Nous ne savons pas exactement qui a influencé qui, mais il est certain que toute la race humaine se ressent de la traite des esclaves, de l'institution de l'esclavage et de l'abolition de ces maux après qu'ils ont contribué à la construction économique du monde.

Pour terminer, je voudrais simplement souhaiter à tous les chrétiens de joyeuses Pâques, à tous les juifs une joyeuse Pâque, et demander à ce que nous nous joignons tous aux musulmans pour prier pour la Syrie. Associons-nous aux autres religions dans leur quête commune de paix.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Ainsi s'achève la réunion commémorative de l'Assemblée générale à l'occasion de la Journée internationale de

commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 114 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 15.